INDEMNITES
ARBITRE - TENEUR DE TABLE - JURY

Selon décision du Comité Central du 10 avril 2010, les indemnités d'arbitrage sont les suivantes :

Selon décision de l'Assembée Générale ACVP du 20 novembre 2021, les indemnités de teneurs de table et de jury sont les suivantes :

½ journée	de 13h00 à 20h00 + déplacements (50ct/km) + repas du soir	CHF 100.-	arbitre + teneur de table
	Après 20h00	CHF 10.- par heure	
Journée entière	de 08h00 à 20h00 + déplacements (50ct/km) + repas de midi	CHF 150.-	
	Après 20h00 + repas du soir	CHF 10.- par heure	
TARIFS REMPLAÇANT CEUX DE 1992 (70.- et 100.-)			
Indemnité unique journalière *Si le teneur de table est également jury, il ne pourra prétendre qu'à l'indemnité de teneur de table* *Pas de frais de déplacement*		CHF 30.-	jury

FACTURE D'ARBITRAGE / TENEUR DE TABLE / JURY

☐ ☐ ☐

Concours du _____ Lieu _____ Club _____

Genre du concours _____ Nom / Prénom _____

½ journée	de 13h00 à 20h00	CHF _____	Remplir uniquement si arbitre ou teneur de table
	après 20H00	CHF _____	
Journée entière	de 08h00 à 20h00	CHF _____	
	après 20H00	CHF _____	
Déplacements	_____ kilomètres à CHF_____/km	CHF _____	

Date _____ Total CHF _____

Le montant sera versé sur le compte bancaire (IBAN) _____

Signature